



1. En Belgique, en quelle année fut votée la loi accordant le droit de vote à tous les hommes âgés de 21 ans ?

- a. 1914
- b. 1919
- c. 1924

2. En Belgique, en quelle année le suffrage universel fut-il appliqué aux femmes ?

- a. 1936
- b. 1945
- c. 1948



3. Aujourd'hui en Belgique, qui a le droit et le devoir d'aller voter aux élections communales ?

4. Combien y a-t-il de communes en Belgique, depuis 1976 ?

- a. 573
- b. 589
- c. 603



5. Les élections communales ont lieu :

- a. Tous les 4 ans
- b. Tous les 6 ans
- c. Tous les 7 ans

6. Comment s'appelle l'assemblée élue par les électeurs lors des élections communales ?

- a. L'Assemblée communale
- b. Le Conseil communal
- c. Le Collège échevinal



7. Le Conseil communal élit les membres du CPAS

- a. Vrai
- b. Faux

8. Depuis 2001, la police est divisée en :

- a. Police judiciaire et police communale
- b. Police fédérale et police locale
- c. Police judiciaire, police communale et gendarmerie

2. Réponse

c. 1948

Points de Repères, pages 10-11

4. Réponse

b. 589

Points de Repères, page 12

6. Réponse

b. Le Conseil communal

Points de Repères, page 27

8. Réponse

b. Police fédérale et police locale

Points de Repères, page 50

1. Réponse

b. 1919

Points de Repères, page 10

3. Réponse

- Tous les Belges âgés d'au moins 18 ans et inscrits au registre de population de la commune
- Les Européens inscrits au préalable
- Les étrangers non européens résidant en Belgique depuis au moins 5 ans et inscrits au préalable

Points de Repères, page 20, point 2.3.1

5. Réponse

b. Tous les 6 ans

Points de Repères, page 18, point 2.2

7. Réponse

a. Vrai

Points de Repères, page 51



9. Ces compétences sont-elles du ressort de la commune ?

- a. Le règlement de police quant au bruit
- b. La propreté et la salubrité publiques (poubelles)
- c. Les allocations familiales
- d. Les itinéraires des transports en commun
- e. L'aménagement des zonings industriels
- f. L'enseignement primaire



11. Quel est le nombre minimum des membres composant le Conseil communal ?

- a. 5
- b. 7
- c. 9



13. L'instauration de la fonction de médiateur est devenue une obligation pour les communes depuis 1995.

- a. Vrai
- b. Faux



15. Que signifient les initiales CPAS ?

- a. Commission publique d'assistance sociale
- b. Centre public d'aide sociale
- c. Centre public d'action sociale

10. Dans la commune, qui joue le rôle de « législateur communal » ?

- a. Le Conseil communal
- b. Le Collège des échevins et bourgmestre

12. Quel est le nombre maximum de membres composant le Conseil communal ?

- a. 45
- b. 50
- c. 55

14. Le nombre de sièges au Conseil communal varie en fonction de la population de la commune, étrangers non compris.

- a. Vrai
- b. Faux

16. La composition du Conseil de l'action sociale varie en fonction de la taille de la commune. Quelle est-elle ?

- a. De 8 à 13 membres
- b. De 9 à 15 membres
- c. De 5 à 10 membres

10. Réponse

- a. Le Conseil communal

Points de Repères, pages 27-28

12. Réponse

- c. 55 (dans les communes de 300.000 habitants et +)

Points de Repères, page 22

14. Réponse

- b. Faux. Il varie en fonction de l'importance de la population de la commune, étrangers compris.

Points de Repères, page 22

16. Réponse

- b. De 9 à 15 membres

Points de Repères, page 67, point 5.5.1

9. Réponse

- a. Le règlement de police quant au bruit
- b. La propreté et la salubrité publiques (poubelles)
- ~~c. Les allocations familiales~~
- ~~d. Les itinéraires des transports en commun~~
- e. L'aménagement des zonings industriels
- f. L'enseignement primaire

Points de Repères, pages 47 à 60

11. Réponse

- b. 7 (dans les communes de moins de 1.000 habitants)

Points de Repères, page 22

13. Réponse

- b. Faux. Cette fonction est réglementée sur le plan fédéral depuis 1995 et régional wallon depuis 1994.

Points de Repères, page 74, point 6.3.6

15. Réponse

- c. Centre public d'action sociale

Points de Repères, page 50



17. Qui élit les membres du CPAS ?

- a. Les électeurs
- b. Le Collège communal
- c. Le Conseil communal



19. Qui peut consulter les budgets et comptes des communes ?

- a. le Conseil communal
- b. Tout citoyen
- c. Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale



21. Il existe des dispositifs favorisant la participation du citoyen. Citez-en un qui soit à l'initiative de la commune et un qui soit du ressort du citoyen.



23. La concertation est obligatoire pour certaines matières si le nombre de plaignants dépasse 25 dans l'enquête publique.

- a. Vrai
- b. Faux

18. Parmi les 3 sources de revenus dont disposent les communes, quelle est la principale ?

- a. Les fonds propres (revenus d'activités et de patrimoine)
- b. Les recettes fiscales (contribution des ménages et entreprises)
- c. Les aides des autres pouvoirs (fédéral et régional)

20. Depuis quand la parité hommes-femmes sur les listes électorales est-elle obligatoire pour les élections communales ?

- a. 1994
- b. 2005
- c. 2011 (première mise en application prévue pour les élections de 2012)

22. Le CRAC, instauré par la Région wallonne depuis 1995 est un(e) :

- a. Centre de Revalidation des Accidentés Communaux
- b. Coordination Régionale des Actions Communautaires
- c. Centre Régional d'Aide aux Communes

24. Quel est le rôle du médiateur communal ?

18. Réponse

- b. Les recettes fiscales (contribution des ménages et entreprises).
Elles atteignent en moyenne 46,2% contre 44,6% pour les aides des autres pouvoirs et 10,4% des fonds propres.

Points de Repères, page 44, point 3.4

20. Réponse

- b. 2005

Points de Repères, page 18

22. Réponse

- c. Centre Régional d'Aide aux Communes

Points de Repères, page 42

24. Réponse

Remplir un rôle de médiation entre le citoyen et le pouvoir public.

Points de Repères, page 74

17. Réponse

- c. Le Conseil communal

Points de Repères, page 67, point 5.5.1

19. Réponse

- b. Tout citoyen.
Chaque citoyen peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Points de Repères, page 37

21. Réponse

Commune :

- Conseils consultatifs
- Commissions consultatives
- Question en conseil
- Médiateur communal

Citoyen :

- Pétition
- Association spontanée
- Plainte après enquête publique...

Points de Repères, page 71 à 75

23. Réponse

- a. Vrai

Points de Repères, page 72



25. La commune est-elle tenue de combler les déficits éventuels (fréquents) du CPAS ?

- a. Oui
- b. Non

26. Par qui sont élus les échevins ?

- a. Par les électeurs (premier degré)
- b. Par les conseillers communaux (second degré)



27. Les décisions du Collège communal sont toujours prises collégalement.

- a. Vrai
- b. Faux

28. Quel est le minimum et le maximum d'échevins qu'une commune peut avoir ?

- a. 2 à 10
- b. 3 à 15
- c. 2 à 25



29. Que veut dire CCAT ?

- a. Conseil Consultatif pour Agriculture et Territoire
- b. Conseil Consultatif pour Aménagement du Territoire
- c. Commission Consultative pour l'Aménagement du Territoire

30. Comment remplir son bulletin de vote valablement (quelles sont les différentes formes de vote ?)



31. Comment appelle-t-on actuellement le minimex ?

- a. Revenu d'action
- b. Revenu d'intégration

32. Les séances du Conseil communal sont publiques. Le citoyen a-t-il le droit de prendre la parole ?

- a. Oui
- b. Non, en principe

26. Réponse

- b. Par les conseillers communaux (second degré)

Points de Repères, page 28, point 2.5.1

28. Réponse

- a. 2 à 10

Points de Repères, page 28

30. Réponse

- Tête de liste (ou vote en case de tête)
- Vote nominatif : 1 ou plus (sur la même liste)
- Tête de liste et 1 ou plusieurs votes nominatifs (sur la même liste)

Points de Repères, page 23, point 2.3.3

Attention, il y a une erreur graphique dans le tableau : case 2, exemple 2 le vote en case de tête n'aurait pas dû être coché.

32. Réponse

- b. Non, en principe

Points de Repères, pages 70 et 74

25. Réponse

- a. Oui

Points de Repères, page 51

27. Réponse

- a. Vrai
(C'est pourquoi ils n'ont pas de compétences spécifiques, seulement une répartition du travail).

Points de Repères, page 29

29. Réponse

- c. Commission Consultative pour l'Aménagement du Territoire

Points de Repères, page 54

31. Réponse

- b. Revenu d'intégration

Points de Repères, page 62



33. Au niveau communal, le logement est une mission

- a. Obligatoire
- b. Facultative

34. La commune a-t-elle des attributions en ce qui concerne le domaine de l'enfance ?

- a. Oui
- b. Non



35. Le Conseil de l'aide sociale se réunit-il en séance publique ou à huis clos ?

36. En matière d'aide, le CPAS n'a pas qu'un rôle financier.

Citez 3 autres missions du CPAS.



37. Le budget d'une commune est établi pour

- a. 1 an
- b. 2 ans
- c. 6 ans

38. Qu'est-ce qu'une ADL ?

- a. Une action durable localement
- b. Une agence de développement local
- c. Une agence des dépenses locales



39. Un budget communal peut présenter des pertes ou des profits ?

- a. Oui
- b. Non, en principe

40. Le traitement reçu par le bourgmestre correspond à un certain pourcentage de celui du secrétaire communal :

- a. Vrai
- b. Faux

34. Réponse

a. Oui

Points de Repères, page 52

36. Réponse

Médiation,
Guidance psychosociale,
Aide matérielle,
Accueil,
Info et conseil,
Tutelle,
Création d'institutions,
Aide à l'emploi

Points de Repères, pages 63 et 64

38. Réponse

b. Une agence de développement local

Points de Repères, page 56

40. Réponse

a. Vrai

Points de Repères, page 33

33. Réponse

b. Facultative

Points de Repères, page 51

35. Réponse

A huis clos

Points de Repères, page 67 point 5.5.1

37. Réponse

a. 1 an

Points de Repères, page 39

39. Réponse

b. Non, en principe

Points de Repères, page 39



- 41.** Le budget communal ne devient opérationnel qu'après avoir été approuvé par l'autorité de tutelle. Qui est l'autorité de tutelle en Wallonie ?
- a. Le gouverneur
 - b. Le bourgmestre
 - c. La députation permanente du Conseil provincial



- 42.** En Wallonie, une motion de méfiance constructive peut être votée par le Conseil communal à l'égard du Collège ou de l'un de ses membres ?
- a. Vrai
 - b. Faux



- 43.** Qui fait partie du Collège communal en Wallonie ?
- a. Le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS
 - b. Uniquement le bourgmestre et les échevins



- 44.** Depuis 2006, en Wallonie, le bourgmestre est le candidat qui totalise le plus de voix de préférence sur la liste la plus importante parmi celles qui composent la majorité communale.
- a. Vrai
 - b. Faux

- 41b.** A Bruxelles, au sein du Collège, il est obligatoire d'avoir :
- a. Au moins un homme et une femme
 - b. Un nombre égal d'hommes et de femmes

- 42b.** A Bruxelles, le bourgmestre peut être désigné hors du Conseil communal :
- a. Vrai
 - b. Faux

- 43b.** Qui fait partie du Collège communal à Bruxelles ?
- a. Le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS
 - b. Uniquement le bourgmestre et les échevins

- 44b.** Qu'est-ce que le CoBAT ?
- a. La Coopérative des Bâtiments bruxellois
 - b. La Cellule d'Organisation des Bureaux de l'Administration et des Travaux
 - c. Le Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire

41b. Réponse

- a. Au moins un homme et une femme

Points de Repères, page 29

42b. Réponse

- a. Vrai

Points de Repères, page 32

43b. Réponse

- a. Uniquement le bourgmestre et les échevins

Points de Repères, page 30

44b. Réponse

- c. Le Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire

Points de Repères, page 53

41. Réponse

- c. La députation permanente du Conseil provincial

Points de Repères, page 39

42. Réponse

- a. Vrai

Points de Repères, page 31

43. Réponse

- a. Le bourgmestre, les échevins et le président du CPAS

Points de Repères, page 30

44. Réponse

- a. Vrai

Points de Repères, page 32